



Avis

du Conseil Supérieur de l'Enseignement

Etat des lieux et perspectives des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation

Résumé

**The current State and Perspectives
of the Programs of Literacy and non Formal
Education**

Summary

Juillet 2009

**Avis du Conseil Supérieur de l'Enseignement
N° 03/2009 sur :**

**l'Etat des lieux et les perspectives
des programmes d'éducation non
formelle et d'alphabétisation**

Résumé

Complexe administratif de la Fondation Mohammed VI de Promotion des Œuvres Sociales
de l'Education-Formation, Aile A 2
Avenue Allal El Fassi – Madinat Al Irfane. B.P. 6535 Al Irfane - Rabat

Tel : 05 37 77 44 25 / Fax : 05 37 77 46 12

www.cse.ma

Dépôt légal : 1089

INTRODUCTION

L'éradication de l'analphabétisme et de la non scolarisation constitue un enjeu majeur que notre pays se doit de relever dans les meilleurs délais. Il s'agit d'un objectif prioritaire dicté, à la fois, par l'obligation d'assurer le droit à l'éducation pour tous, dans le respect de l'équité et de l'égalité des chances, et par la nécessité de promouvoir et de valoriser le capital humain afin de permettre à tous nos concitoyens de contribuer activement à la réalisation des chantiers de réforme et de développement engagés par notre pays.

Si la conduite des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation est un impératif social qui incombe avant tout à l'Etat, leur mise en œuvre n'est pas moins une responsabilité partagée nécessitant :

- l'adhésion effective de tous : établissements d'éducation et de formation, employeurs, secteurs productifs, corps élus, société civile, etc... ;
- l'engagement constant des familles et des populations cibles.

Répondant à une demande d'avis émanant du Gouvernement sur « l'état des lieux et les perspectives des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation au Maroc », le Conseil Supérieur de l'Enseignement propose quelques orientations d'action prospective de nature à consolider les acquis en matière d'alphabétisation et d'éducation non formelle, dans la double perspective d'accélérer le rythme de réinsertion des enfants de moins de 15 ans qui se trouvent en dehors du système d'éducation et de formation ; et de permettre aux catégories touchées par l'analphabétisme d'acquérir les connaissances et les compétences de base en matière de lecture, d'écriture et de calcul.

ELÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Education non formelle

Des résultats insuffisants face à une déperdition scolaire élevée

L'effectif des enfants non scolarisés s'élève à environ 940 000 en 2009 contre plus d'1 million en 2004. De même, le nombre d'abandons scolaires dans les cycles d'enseignement primaire et collégial a dépassé 340 000 en 2007-2008.

Ce phénomène peut être expliqué par une série de facteurs d'ordre structurel, pédagogique ou social :

- Difficultés d'application de la loi N° 04-00, relative à l'enseignement obligatoire;
- Echec scolaire;
- Expulsion de l'école;
- Insuffisance du soutien pédagogique et social;
- Absence d'internats dans certains établissements scolaires;
- Incapacité de certaines familles à couvrir les frais de scolarité de leurs enfants;
- Faible implication des partenaires de l'école dans l'accomplissement de ses missions.

Par ailleurs, les programmes d'éducation non formelle demeurent confrontés aux difficultés suivantes:

- Absence de cartes régionales ou locales d'identification des enfants non scolarisés ;
- Capacités d'accueil insuffisantes du système d'éducation non formelle;
- Inadéquation des acquis scolaires eu égard aux exigences d'intégration au sein de l'école formelle;

- Rendement insuffisant des programmes;
- Impact limité de l'action des intervenants.

Lutte contre l'analphabétisme

Un rythme de réalisation lent

Bien que le taux d'analphabétisme ait enregistré une baisse significative pour la tranche d'âge 10 ans et plus passant de 43% en 2004 à 38,5% en 2006 et de 47,7 % en 2004 à près de 43% en 2006 pour la tranche d'âge 15 ans et plus, le nombre des analphabètes demeure très élevé, atteignant quelques 8,8 millions de personnes dans la tranche d'âge 15 ans et plus, notamment chez les femmes (52% contre près de 34% chez les hommes) et dans le monde rural (61% contre 30% en milieu urbain).

Les programmes d'alphabétisation sont confrontés à plusieurs difficultés:

- Lenteur du rythme des réalisations ;
- Faiblesse de la demande et de la motivation ;
- Offre unique ;
- Absence d'une ingénierie andragogique souple et fonctionnelle, fondée sur l'apprentissage tout au long de la vie, et s'appuyant sur des mécanismes performants de coordination, d'accompagnement, d'évaluation d'acquis et de suivi des parcours des bénéficiaires.

Des problèmes de mise en œuvre communs aux programmes des deux secteurs

Le diagnostic des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation met en évidence des problèmes communs, ayant trait, notamment, à la gouvernance des programmes et à la coordination des interventions et se traduisant à la fois par des insuffisances en termes d'encadrement, de rendement et

de formation et par des dysfonctionnements dans les domaines de l'information, de la communication et de la mobilisation, du suivi et de l'évaluation, de la certification, de la consolidation des acquis et du financement.

Les recommandations ci-après visent à insuffler une nouvelle dynamique aux programmes d'éducation non formelle et de réduction de l'analphabétisme et à améliorer leur efficience.

POUR DES PROGRAMMES D'ÉDUCATION NON FORMELLE ET D'ALPHABÉTISATION PLUS EFFICIENTS

Principes

Partant du principe que l'éducation est un droit fondamental garanti par l'État et un déterminant de la citoyenneté, le Conseil Supérieur de l'Enseignement rappelle le lien organique existant entre la réussite de ces programmes et l'application stricte des dispositions de la loi relative à l'enseignement obligatoire. Compte tenu de l'ampleur des déficits et de l'importance de ses enjeux, il souligne la nécessité d'un traitement spécifique et plus efficient.

Toutefois, il est à souligner que, même si les programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation convergent, quant-à la gestion des conséquences de la non-scolarisation, ses deux secteurs présentent des différences et des spécificités telles qu'une distinction institutionnelle et méthodologique s'avère nécessaire.

Propositions et recommandations

Education non formelle

Rattrapage scolaire et réinsertion

Le Conseil recommande la réalisation d'un recensement

exhaustif des enfants non scolarisés, comme préalable à l'élaboration d'une carte d'identification, constamment mise à jour, par sexe, âge et milieu, pouvant servir ainsi à la définition des espaces et des formes d'intervention. Par ailleurs, la généralisation des programmes d'éducation non formelle à tous les enfants concernés, y compris ceux ayant des besoins spécifiques, devrait se poursuivre ainsi que leur réinsertion dans les niveaux d'enseignement correspondants, ou dans des formations alternatives.

Parallèlement, il convient de poursuivre les objectifs prioritaires suivants :

- Eliminer les facteurs à l'origine de la non scolarisation;
- Elaborer un programme national approprié d'enseignement préscolaire au profit des enfants de 4 à 5 ans;
- Garantir une place pédagogique à tous les enfants de 6 à 8 ans et une scolarisation obligatoire au moins jusqu'à l'âge de 15 ans;
- Assurer aux enfants non scolarisés âgés de 9 à 15 ans un rattrapage scolaire et une réinsertion au sein du système d'enseignement et de formation;
- Offrir un appui pédagogique aux enfants ayant des difficultés en matière d'apprentissage et une aide sociale conditionnelle aux familles défavorisées.

Gouvernance et gestion

Dans le domaine de la gouvernance et de la gestion, le Conseil Supérieur de l'Enseignement fait les recommandations suivantes :

- Prendre des mesures d'ordre organisationnel et managérial, inspirées de la loi 04-00 relative à l'enseignement obligatoire, en vue de conférer aux programmes d'éducation non formelle une place naturelle au sein de l'enseignement obligatoire;

- Faire bénéficier les élèves concernés par ces programmes du statut réservé jusqu'ici aux élèves scolarisés;
- Renforcer la gouvernance centrale par une gouvernance décentralisée et déconcentrée;
- Encourager les initiatives et valoriser les bonnes pratiques.

Ces mesures devraient être déclinées sur deux échéances:

- A moyen terme, assurer, d'ici 2015, un rattrapage scolaire à tous les enfants en situation de déscolarisation;
- A long terme, intégrer les programmes d'éducation non formelle, de façon irréversible, au sein du système éducatif.

Amélioration pédagogique et formation

Il est proposé de :

- mieux adapter les curricula, les programmes et les moyens didactiques, propres à l'éducation non formelle, aux spécificités du secteur;
- de prévoir des formations qualifiantes appropriées en faveur des cadres éducatifs et de renforcer la recherche pédagogique dans le domaine.

Structures d'accueil et encadrement

Il convient, par ailleurs, d'assurer l'accueil des élèves de l'éducation non formelle principalement dans les établissements scolaires et de confier l'encadrement éducatif aux enseignants du primaire et du collégial, moyennant une formation appropriée et une motivation.

Parallèlement, les associations actives dans ce domaine peuvent être impliquées selon une modalité contractuelle comportant, en contrepartie d'un appui de l'Etat, un engagement sur le

respect des critères de qualité en matière d'infrastructures, d'encadrement et de rendement.

Financement

Le Conseil Supérieur de l'Enseignement propose d'augmenter l'appui financier de l'Etat destiné aux programmes d'éducation non formelle dont le coût annuel par élève inférieur à 1000Dhs, est loin de couvrir les besoins. Cet effort devra néanmoins être soutenu par d'autres ressources financières additionnelles issues de partenariats public-privé.

Suivi, évaluation et orientation

Il s'agit de mettre en place un système souple et novateur de suivi, d'évaluation, de certification et d'orientation, doté d'indicateurs standardisés, conformes aux normes en vigueur dans l'enseignement public, mais adaptés aux spécificités des programmes d'éducation non formelle.

Alphabétisation

Une mobilisation accrue et une gouvernance plus efficiente pour accélérer le rythme des réalisations

Le conseil invite à déclarer la décennie 2010-2020 décennie de la mobilisation de l'ensemble des composantes de la nation en faveur de l'éradication de l'analphabétisme dans notre pays. L'objectif consiste à lancer un vaste programme national, élaboré sur la base d'une approche décentralisée et déconcentrée, de nature à insuffler aux programmes d'alphabétisation une plus grande vitalité dans le cadre d'une stratégie intégrée et cohérente fondée sur les principes suivants.

Des objectifs quantitatifs et qualitatifs nouveaux mis en œuvre à un rythme accéléré mais suivant une programmation réaliste conciliant ambitions et capacités de réalisation et accordant la

priorité au personnel des entreprises, aux actifs en situation de chômage, y compris les mères aux foyers, et aux jeunes non scolarisés.

Les programmes d'alphabétisation doivent veiller au renforcement des acquis des bénéficiaires et à leur progression effective dans les niveaux d'apprentissage. Le processus peut se dérouler en deux étapes :

- l'alphabétisation et l'acquisition des compétences de base en lecture, écriture et calcul ;
- la poursuite du processus d'apprentissage afin de prévenir ceux qui auront franchi la première étape contre un éventuel retour à la situation d'analphabétisme.

Une bonne gouvernance : le Conseil considère que le principe, contenu dans la déclaration du Gouvernement devant le Parlement en Octobre 2007, de créer une Agence Nationale d'Alphabétisation est de nature à insuffler une nouvelle dynamique au secteur, à condition de lui assurer les conditions optimales de gestion et de gouvernance:

- Elaboration de programmes efficents et de solutions appropriées ;
- Stimulation de la demande et encouragement à l'assiduité;
- Mobilisation constante de la société et partage des responsabilités ;
- Renforcement des partenariats et coordination des différentes interventions ;
- Diversification des actions de soutien et des sources de financement ;
- Modalités d'intervention fondée sur la proximité;
- Gestion axée sur les résultats et basée sur l'évaluation et l'obligation de rendre compte.

Une ingénierie andragogique efficace autour des objectifs suivants :

- Adéquation et mise à jour régulière des curricula et des programmes ;
- Mise en œuvre d'une architecture pédagogique répondant aux exigences à la fois de l'alphabétisation, de la post-alphabétisation et de l'offre éducative fonctionnelle qualifiante ;
- Des volumes horaires et des rythmes pédagogiques appropriés ;
- Elaboration de supports didactiques adéquats et usage progressif des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Par ailleurs, l'approche linguistique à adopter dans l'enseignement des adultes devrait être plus conforme aux orientations de la Charte Nationale d'Education et de Formation qui considère la langue arabe comme la langue principale dans la lutte contre l'analphabétisme, sans pour autant négliger le rôle des langues maternelles (Darija et Amazigh...) pour la prise en compte des spécificités régionales et n'exclut pas l'usage d'autres expressions linguistiques en réponse à des besoins professionnels et pratiques.

Le certificat d'alphabétisation doit être reconnu et valorisé et l'accès aux métiers doit être renforcé par l'application de la discrimination positive.

Un système qualifiant d'encadrement et de formation, avec une vision intégrée de l'enseignement des adultes, fondée sur :

- l'élaboration d'un référentiel de compétences dédié à l'encadrement de ces programmes;
- l'amélioration de la situation des formateurs et cadres associatifs en termes de motivation et de perfectionnement de leur formation et de leur qualification;

- le renforcement de l'encadrement des cours d'alphabétisation par le recours aux étudiants et aux enseignants à la retraite.

Un partenariat élargi s'appuyant notamment sur :

- une capitalisation des expériences les plus réussies : cours d'alphabétisation dans les mosquées, programme d'alphabétisation fonctionnelle dans le secteur de la pêche maritime, etc ;
- l'élaboration de modèles de partenariat contractuel ;
- la stimulation de l'émulation entre les acteurs et la valorisation des bonnes pratiques ;
- le développement de la recherche appliquée dans le domaine de l'alphabétisation, en collaboration avec les universités et les centres de recherche.

En outre, compte tenu de l'importance de la communication, dans la mobilisation de la société et la stimulation de la demande, exprimée en faveur des programmes d'alphabétisation, le Conseil propose d'engager des partenariats, avec les médias publics et privés, pour la réalisation de programmes d'alphabétisation audio-visuels diversifiés et novateurs. De même, il recommande de créer des liens de communication fonctionnelle avec les populations cibles, sous forme de magazines, de publications et de programmes audio-visuels, susceptibles de promouvoir l'apprentissage pendant toute la vie.

Des ressources financières soutenues et diversifiées :

Il s'agit, d'une part, d'adopter une programmation pluriannuelle du budget affecté à la lutte contre l'analphabétisme fondamental et fonctionnel; ce qui requiert de la part de l'Etat et des secteurs publics concernés de consentir un effort financier exceptionnel.

Il s'agit, d'autre part, de diversifier les sources de financement en impliquant :

- les collectivités locales appelées désormais, à l'initiative des conseils communaux locaux, à prévoir dans leur budget

annuel consacré aux programmes de développement local, la charge financière nécessaire à la réalisation des programmes de lutte contre l'analphabétisme;

- le secteur privé, les organismes nationaux chargés de la solidarité, de l'entraide et du développement ;
- les organisations de la société civile intervenant dans le secteur ;
- la coopération internationale.

Le suivi et l'évaluation grâce, notamment, à l'implémentation d'un système intégré, regroupant les différents programmes d'alphabétisation et doté d'indicateurs objectifs et clairs, permettant une évaluation précise des réalisations annuelles dont les résultats seront portés à la connaissance à l'opinion publique nationale.

EN CONCLUSION,

Par cet avis, le Conseil Supérieur de l'Enseignement, entend réaffirmer le rôle de l'éducation pour tous dans l'accomplissement des objectifs de la réforme du système national d'éducation et de formation en particulier et dans la conduite optimale des grands chantiers de développement en général. Ce rôle déterminant est cependant tributaire, outre la qualité de notre système éducatif et de formation et l'effectivité du principe d'égalité des chances, de l'efficacité des programmes d'éducation non formelle et d'alphabétisation et de leur capacité à atteindre les objectifs tracés et à résorber les déperditions dans des délais raisonnables.

Les recommandations formulées dans le présent avis ont pour visée de contribuer à donner au processus en cours une nouvelle impulsion dans le cadre d'un sursaut national exceptionnel contre la déscolarisation et l'analphabétisme.

juillet 2009